

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

18 DÉCEMBRE 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 214

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

65/545/CEE — 65/550/CEE :

Résultats d'appels d'offres (n^{os} 376, 377, 378, 382, 383 et 389) 3165/65

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

*Dispositions générales relatives au concours de recrutement dont l'avis est
publié au présent « Journal officiel » par la Commission de la Communauté
européenne de l'énergie atomique* 3168/65

65/45/Euratom :

*Avis de concours n° Euratom/ST/B/61/65 (agents techniques de laboratoires
de recherche)* 3170/65

**8141 — LES PROBLÈMES DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LA COMMUNAUTÉ EN
1965**

1965. 139 pages dont 28 pour graphiques et tableaux annexes

(français, allemand, italien, néerlandais)

Prix de vente : FB 60,— ; FF 6,— ; DM 4,80 ; Lit. 750 ; Fl. 4,30 ; £ 0.8.6. ; \$ 1,20.

Le rapport — le sixième de la série que la Commission a établi en la matière — décrit d'abord l'évolution du marché de l'emploi dans les États membres, dégage ses tendances générales et analyse la situation par branche d'activité, par pays et par région.

Dans la deuxième partie, il indique les perspectives d'évolution pour 1965 et des estimations prévisionnelles des besoins et des ressources en main-d'œuvre, qui tiennent compte notamment de l'expansion de la production, des progrès de la productivité et des changements dans le volume et la structure de l'emploi salarié.

Après avoir souligné les principaux problèmes de main-d'œuvre qui résultent de cette analyse, le rapport passe en revue les mesures prises ou envisagées par les États membres pour assurer un meilleur équilibre du marché de l'emploi et favoriser l'expansion. Les informations qui ont pu être recueillies sur ces mesures sont plus complètes que celles contenues dans les études précédentes. Enfin, le rapport contient un certain nombre de suggestions tendant à développer la collaboration communautaire, tant en ce qui concerne la méthode d'examen que les diverses mesures concourant à utiliser au plus haut degré possible les ressources réelles et potentielles en main-d'œuvre qui existent dans la Communauté.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Résultats d'appels d'offres

(65/545/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 376 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 100 du 25 juin 1964,

concernant : Fourniture de matériel de voie, de petit matériel et exécution des soudures aluminothermiques pour le chemin de fer Congo-Océan entre P.K. 168 et 199, en 3 lots, dans la république du Congo (Brazza),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Lot 3 : S.A. L'Aluminothermique,
172, rue H. Durre,
Raismes (Nord), France.
186.439,97 FF.

Participation : 1.

(65/546/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 377 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 103 du 30 juin 1964,

concernant : Construction des bâtiments de la section d'électricité à l'école technique de Bujumbura (royaume du Burundi),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Entreprise Di Felice,
B.P. 758,
Bujumbura (royaume du Burundi).
3.213.368 francs Burundi.

Participation : 3.

(65/547/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 378 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 103 du 30 juin 1964,

concernant : Travaux de construction des formations sanitaires du Nord-Cameroun (l'ensemble des travaux est divisé en trois opérations géographiques, dans la république fédérale du Cameroun),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

Lot 1 (département de l'Adamaouda) :

Société française de travaux publics (Sofra. TP),
siège social : 11, rue Galilée, Paris 16^e,
Agence : B.P. 5444, Douala.
275.743.504 francs C.F.A.

Participation : 5.

Lot 2 (département de la Bénoué) :

Société d'études et de travaux pour l'utilisation du béton armé au Tchad,
Setuba-Tchad,
siège social : Fort-Lamy (Tchad), B.P. 66,
Agence : Garoua (R.F. du Cameroun), B.P. 198.
140.570.000 francs C.F.A.

Participation : 5.

(65/548/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 382 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 124 du 30 juillet 1964,

concernant : Travaux routiers dans la région de la Casamance (deuxième lot) ; exécution, en un lot, de la route Tanaff-Kolda de 66,515 km, dans la république du Sénégal,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

Entreprise Zanichelli A.,
route des Almadies,
Dakar (Sénégal).
247.175.236 francs C.F.A.

Participation : 8.

(65/549/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 383 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 125 du 4 août 1964,

concernant : Construction du port de Paramaribo (Surinam), première partie (en quatre lots),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataires :

conjointement et solidairement le groupement d'entreprises suivant :

N.V. Internationale Bouw Compagnie (anciennement Fa. H. Van Heesewijk)
te Best (Pays-Bas),

Overzeese Aannemingsmaatschappij N.V.
te Rotterdam (Pays-Bas),

10.950.000 florins Surinam.

Participation : 16.

(65/550/CEE)

Pour l'appel d'offres n° 389 publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 159 du 17 octobre 1964,

concernant : Fourniture de 10 wagons-citernes de 15 tonnes de capacité de charge,
destinés au transport d'huile de palme sur le réseau de chemin de fer au
Mayumbe de Boma-Tshela de l'Otraco, république du Congo (Léopold-
ville),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire :

S.A. Ateliers belges réunis, A.B.R.,
Familleureux (Belgique).

12.069.000 francs congolais.

Participation : 5.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

Les dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de ses annexes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962 et publié au Journal officiel des Communautés européennes n° 45 du 14 juin 1962, prévoient que le recrutement des fonctionnaires se fait par voie de concours.

Ces concours sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions d'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public pour un concours donné.

En conséquence, les candidatures enregistrées antérieurement à cet appel ne sauraient être retenues d'office.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT L'AVIS EST PUBLIÉ AU PRÉSENT « JOURNAL OFFICIEL » PAR LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'institution, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés (art. 28) et de ses annexes :

1. Être ressortissant d'un des États membres des Communautés ⁽¹⁾, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination et y jouir de ses droits civiques ;

⁽¹⁾ Actuellement les États membres des Communautés sont :

- la république fédérale d'Allemagne,
- la Belgique,
- la France,
- l'Italie,
- le Luxembourg,
- les Pays-Bas.

ACTE DE CANDIDATURE

Une réponse doit être donnée à chaque question. S'il y a lieu, mettre «néant»;
ne pas laisser de blanc ni mettre de tiret (—) à la place de la réponse.
Remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à l'encre noire.

1. Nom de famille : Prénom usuel : Second prénom : Nom de jeune fille s'il y a lieu :

2. Adresse pour la correspondance : N° de téléphone :

3. Résidence permanente :

4. Lieu de naissance : Date de naissance : Nationalité à la naissance :

Nationalité actuelle (en cas de double nationalité, indiquer les deux) :

5. Sexe (marquer d'une croix x le carré correspondant) : 6. État civil (marquer d'une croix x le carré correspondant) :

MASCULIN
☐

FEMININ
☐

CÉLIBATAIRE
☐

MARIÉ(E)
☐

VEUF(VE)
☐

DIVORCÉ(E)
☐

SÉPARÉ(E)
☐

7. Avez-vous des personnes à votre charge ? OUI ☐ NON ☐
Si oui, donnez les renseignements suivants :

Nom	Age	Degré de parenté	Nom	Age	Degré de parenté

8. Situation militaire (et grade) :

9. Adresse et profession des parents :

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

10. Avez-vous des parents ou alliés employés dans les services des institutions des Communautés européennes (Euratom, Marché commun, CECA) ?

OUI ☐

NON ☐

Si oui, indiquer les nom, prénom, degré de parenté et fonction occupée :

Photographie d'identité
récente
(maximum 5 cm x 5 cm)

11. Degré d'instruction donner les détails complets en employant les cases ci-dessous :
(A) Établissements d'enseignement supérieur (enseignement universitaire ou équivalent) :

Nom et lieu de l'établissement	Années d'études		Diplômes et titres universitaires obtenus	Matières principales
	de	à		

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple : enseignement secondaire, enseignement primaire avancé, enseignement technique d'apprentissage, ou formation équivalente, à préciser dans la colonne « catégorie »)

Nom et lieu de l'établissement	Catégorie	Années d'études		Certificats et diplômes obtenus
		de	à	

12. Travaux importants que vous avez publiés (indiquer surtout les travaux ayant un rapport avec le poste sollicité ; en cas de besoin, joindre un feuillet supplémentaire).

13. Connaissances linguistiques :

	Langue maternelle	POUR LIRE			POUR ÉCRIRE			POUR PARLER		
		Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable	Très bien	Bien	Passable
Allemand										
Français										
Italien										
Néerlandais										
Autres langues										

14. Connaissances sténodactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes).

	ALLEMAND	FRANÇAIS	ITALIEN	NÉERLANDAIS	AUTRES LANGUES
Dactylographie					
Sténographie					
Sténotype					

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**

15. SITUATIONS ANTERIEURES : En commençant par votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuillets supplémentaires si c'est nécessaire.

1 POSTE ACTUEL OU LE PLUS RÉCENT			
DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
DÉLAI DE PRÉAVIS			
Pouvons-nous dès maintenant demander des références ☐ OUI à votre employeur actuel ☐ NON			
RAISONS POUR QUITTER :			
3 DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			

2			
DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			
4 DATES		TRAITEMENT ANNUEL NET	
DE	A	DE DÉBUT	LE PLUS RÉCENT
TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :			
NOM DE L'EMPLOYEUR :			
ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :			
NATURE DE VOTRE TRAVAIL ⁽¹⁾			
RAISONS POUR QUITTER :			

⁽¹⁾ Préciser la ville où vous travaillez (ou avez travaillé), si ce n'est (ou n'était) pas au siège de la firme indiquée ci-dessus.

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**

16. a) Nature de l'emploi sollicité :

b) Langue(s) dans laquelle (lesquelles) le candidat désire subir :

1) la troisième épreuve obligatoire :

2) l'épreuve facultative : 1)

2)

3)

17. Accepteriez-vous, selon les besoins du service, une affectation dans n'importe lequel des pays de la Communauté ?

OUI ☐

NON ☐

ou dans d'autres pays ?

OUI ☐

NON ☐

18. Séjours importants à l'étranger (années, pays visités, but du séjour) :

19. Avez-vous déjà participé à des concours à l'Euratom ?

OUI ☐

NON ☐

20. Décorations et titres :

21. Activités sociales et sportives :

22. Aptitudes ou goûts particuliers :

23. Références : Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres :

NOM COMPLET	ADRESSE COMPLÈTE (N° DE TÉLÉPHONE, si vous le connaissez)	ACTIVITÉ OU PROFESSION (préciser)
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

24. Condamnations et sanctions administratives :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes :

1) Jouir de mes droits civiques ;

2) Me trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui me sont applicables en matière militaire

Je m'engage à fournir dès qu'ils me seront demandés, les pièces d'état civil, diplômes, certificats ou documents correspondants aux déclarations ci-dessus.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement

(Date)

(Signature)

2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire ;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions ;
4. Avoir satisfait (sauf dérogation pour certains grades et dans des cas exceptionnels) à un concours de recrutement sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves ;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions ;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés ⁽¹⁾ et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par le statut des fonctionnaires des Communautés et notamment par son annexe III :

1. Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
2. Les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires ;
3. Pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
4. L'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus sous I, points 1, 2 et 3 et la transmet au jury accompagnée des dossiers de candidature ;
5. La liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée par le jury après examen de ces dossiers ;
6. En cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves ;
7. En cas de concours sur titres, le jury procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée à l'alinéa 5 ;
8. En cas de concours sur titres et épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves ;
9. Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitude des candidats qui comporte, dans toute la mesure du possible, un nombre de candidats au moins double du nombre des emplois à pourvoir. La liste d'aptitude est adressée à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui y choisit les candidats à nommer ou, en cas de constitution d'une liste de réserve de recrutement, à inscrire sur cette dernière. La durée de validité de cette liste est précisée dans chaque avis de concours.
10. Les travaux du jury sont secrets.

⁽¹⁾ Les langues officielles des Communautés sont actuellement l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de 6 mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

IV. Rémunération, allocations et principaux avantages sociaux

L'agent bénéficie de :

1. Un traitement de base ;
2. S'il y a lieu, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base ⁽¹⁾, augmenté, le cas échéant, de l'allocation de chef de famille et des allocations pour enfants à charge ;
3. S'il y a lieu :
 - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base,
 - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.100,— par enfant à charge,
 - une allocation scolaire ;
4. L'affiliation à la caisse maladie de l'institution ;
5. L'assurance contre les risques de maladie professionnelle et les risques d'accident ;
6. Un régime de pensions.

V. Impôt

L'agent est soumis à un impôt perçu au profit de la Communauté, dans les conditions et selon la procédure fixée au règlement n° 12 du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 14 juin 1962, page 1461 et suiv.

AVIS DE CONCOURS N° EURATOM/ST/B/61/65

(65/45/Euratom)

La Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général afin de constituer une réserve de recrutement d'

AGENTS TECHNIQUES DE LABORATOIRES DE RECHERCHE

en vue de pourvoir à des emplois disponibles ou nouvellement créés, dans le cadre du Centre commun de recherches nucléaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Les emplois à pourvoir couvriront les domaines et les spécialisations suivants. Les spécialisations énumérées ci-dessous ne sont pas limitatives. Elles ne sont données qu'à titre indicatif et les candidats ont la possibilité d'en mentionner d'autres les concernant à la partie B de l'annexe à l'acte de candidature.

Mathématiques

- Calcul analogique
- Calcul par ordinateurs, y compris conduite des machines complexes, programmation, sous-analyse

⁽¹⁾ L'attention des candidats belges et de ceux ayant habité plus de 5 ans en Belgique est attirée sur les dispositions de l'article 4 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires — *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 14 juin 1962 — selon lesquelles ils ne bénéficient pas, en principe, de cette indemnité.

Physique

- Physique nucléaire expérimentale, y compris accélérateurs
- Dosimétrie
- Physique expérimentale des réacteurs (ensembles critiques, neutronique, etc.)
- Physique expérimentale et structure de la matière, notamment électricité, magnétisme et électronique, techniques du vide et des hautes températures, optique, etc.
- Physique expérimentale du plasma
- Techniques de mesure, appareillages
- Rayons X et microscopie électronique
- Spectrographie de masse

Métallurgie

- Propriétés physiques et métallographie
- Préparation et traitement des métaux et alliages
- Combustibles nucléaires
- Céramiques
- Instrumentation

Chimie et/ou physico-chimie

- Chimie générale
- Chimie minérale
- Chimie organique
- Chimie-physique
- Radiochimie
- Analyse chimique
- Technologie chimique
- Appareillages

Engineering général

- Électrotechnique
- Régulation automatique
- Mécanique appliquée
- Thermodynamique appliquée et transfert de chaleur
- Mécanique des fluides et hydraulique
- Sécurité technique des installations
- Technique du laboratoire (vide, haute température, etc.)
- Constructions mécaniques
- Mécanique de précision

Réacteurs

- Conduite des réacteurs
- Maintenance des réacteurs et des équipements
- Instrumentation des réacteurs
- Radioprotection

Instrumentation

- Instrumentation nucléaire
- Electronique
- Instruments de mesure, de régulation et servomécanismes

Protection sanitaire

- Dosimétrie
- Contrôle et intervention
- Décontamination

Laboratoires chauds

- Manipulation de substances radio-actives en boîte à gants
- Travaux en cellules chaudes
- Construction mécanique spécialisée

L'inscription des candidats sur la liste de réserve de recrutement leur donne vocation à être nommés, au fur et à mesure des besoins du service, dans les emplois vacants ou nouvellement créés et qui ne seraient pas pourvus par des fonctionnaires déjà en service dans les institutions des Communautés.

La constitution de cette réserve de recrutement est faite sans préjudice de l'organisation de concours particuliers en vue de pourvoir à des emplois nécessitant des qualifications spéciales dans les domaines couverts par le présent avis.

La validité de la liste de réserve de recrutement expire le 30 juin 1967. La durée de cette validité peut éventuellement être prorogée. En cas de prorogation, les candidats inscrits sur la liste de réserve de recrutement en seront informés en temps utile.

Les candidats engagés seront affectés par la Commission, dans l'intérêt du service, dans les établissements du Centre commun de recherches nucléaires situés en république fédérale d'Allemagne, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas et dans les organismes de recherches nucléaires auxquels la Communauté est associée et qui se trouvent en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis d'Amérique, etc.

I. CARRIÈRE :

La carrière porte sur les grades 5 à 3 de la catégorie B.

L'autorité investie du pouvoir de nomination se réserve toutefois de classer certains agents techniques au grade C3 si le niveau de leur formation ne justifie pas qu'ils soient classés d'emblée au grade B5.

II. NATURE DES FONCTIONS :

Accomplir des tâches nécessitant des compétences techniques spécialisées, au sein de laboratoires de recherche.

III. TRAITEMENT :

Le traitement mensuel de base du début sera fixé entre 12.000,— FB et 18.950,— FB selon la formation et l'expérience professionnelle.

Ce traitement est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la C.E.E.A. et les règlements d'application (voir point IV des « Dispositions générales » repris à la page 3168/65 du présent Journal officiel).

IV. CONCOURS :

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes :

1. Diplôme requis — Niveau d'expérience demandé :

- Formation technique du niveau de l'enseignement secondaire, sanctionnée par un diplôme. Une expérience professionnelle dans un ou plusieurs domaines et spécialisations se rapportant à l'énergie nucléaire est souhaitée.
- Pour les candidats ne possédant pas le diplôme susvisé : expérience d'un niveau au moins équivalent dans un de ces domaines et spécialisations.

2. Age :

- Age minimum : 20 ans à la date du 1^{er} janvier 1966 (né avant le 2 janvier 1946).
- Age maximum : 40 ans à la date du 1^{er} janvier 1966 (né après le 31 décembre 1925).

Pour les fonctionnaires ou agents en service dans les institutions des Communautés européennes depuis au moins un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leurs activités au service des Communautés, avec un maximum de 5 années.

3. Connaissances linguistiques :

Connaissance approfondie d'une des langues de la Communauté et connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté dans la

mesure nécessaire aux fonctions que le candidat est appelé à exercer.

4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la C.E.E.A. qui sont reprises sous la rubrique des « Dispositions générales » dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part à un de ces concours sont priés de remplir et de signer l'acte de candidature ainsi que l'annexe encartés dans le présent numéro du *Journal officiel de Communautés européennes*, et de les renvoyer à M. le Directeur général de l'administration et du personnel, service des candidatures et des stages, Commission de l'Euratom, 51/53, rue Belliard, Bruxelles 4 (Belgique).

Seront seules prises en considération les candidatures qui parviendront à la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique au plus tard le 28 février 1966.

Il est demandé également aux candidats de porter l'indication « Concours Euratom » dans le coin gauche supérieur de l'enveloppe contenant la candidature.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis ainsi qu'aux travaux éventuels effectués peuvent être envoyés séparément à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 31 mars 1966.

Ces documents doivent être fournis sous forme de copies, les pièces transmises pour les dossiers de candidature ne pouvant en aucun cas être restituées.

Les candidatures ne seront admises que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidats sont informés que, pour la constitution de leur dossier, ils pourront se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront avisés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

ÉTUDES — SÉRIE AGRICULTURE

**8138 — n° 18 — ÉCONOMIE DE LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION
ET LA CONSOMMATION DU BLÉ DUR DANS LA C.E.E.**

1965. 236 p. (français, allemand, italien et néerlandais)

FB 100,— ; FF 10,— ; DM 8,— ; Lit. 1.250 ; Fl. 7,25 ; £ 0.14.6 ; \$ 2,—.

Dans le cadre de son programme d'études, la direction générale de l'agriculture de la C.E.E. a entrepris une étude relative au sujet indiqué en rubrique. Cette étude fut confiée aux professeurs Vincenzo Carrante et Jean Dauphin.

Cet ouvrage comprend une documentation statistique inédite jusqu'à présent, sur la production, le commerce et la transformation du blé dur et la consommation des produits à base de blé dur dans les différents pays de la Communauté, ainsi qu'une analyse approfondie des différents facteurs — y compris le marché international — qui régissent ce secteur.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.